

**VILLE DE DAMPMART (77)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres  
composant le Conseil : 23  
Présents : 16  
Votants : 20

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL  
ANNÉE : 2022  
\*\*\*\*\*  
**OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 8 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 2 septembre 2022

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** Laurent DELPECH, Maire  
Aude ZAFOUR, Adjointe  
Pierre CHOFFARDET, Adjoint  
Françoise DARRAS, Adjointe  
Michel PIRIS, Adjoint  
Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe  
Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée  
PASQUIER Yvonne  
Jean-Pierre PRIEUR  
Guy ACHARD DE LA VENTE  
Laurence HALLAIS  
Francis BRIAND  
David GENTIEU  
Guy DARRAS  
Lydie ZMUDA  
Kevin FAVRET

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS** Jacques POTTIER pouvoir Laurent DELPECH  
Fabien MARTINEAU pouvoir Aude ZAFOUR  
Nadège PARFAIT pouvoir Lydie ZMUDA  
Marie PLEGNON pouvoir Michel PIRIS

**ABSENTS EXCUSÉS** Cyril MERZY  
Viviane PFLIEGER  
Oliviane DUPONT

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Guy DARRAS ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

## DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le Maire explique qu'il y a lieu de faire quelques modifications d'écritures sur le budget 2022.

### En investissement, dépenses :

- Suite à la signature de la DACT (Déclaration Attestant l'Achèvement des Travaux) concernant la construction sur le terrain (LOT 3 ZAC CORDONNIERS) 5, Rue Lucien GUILLAUME à DAMPMART, la commune doit rembourser la garantie coût de réparation des dommages versé par Monsieur et Madame CALAME-HEURTAULT Jérémy-Dorothee.

**CONSIDÉRANT** que le budget d'investissement doit être équilibré,

**APRÈS** en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

**AUTORISE** la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT		
Dépenses		
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000.00 €
21312	Bâtiments scolaires	-3 000.00 €

**DIT** que la section d'investissements du Budget Primitif 2022 est en équilibre,

En dépenses pour 1 070 337,69 €

En recettes pour 1 070 337,69 €

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS SIGNE APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de  
de la transmission en Sous-préfecture,  
le 9 septembre 2022 de la publication  
le 9 septembre 2022 en vertu des Lois  
des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Laurent DENECOUR

